

## FICHE D'INFORMATION

### Candidature à l'organisation des Championnats de Ligue

#### Champ d'application du présent document

Ce document décrit les conditions, administratives, pratiques et financières, relatives à une candidature à l'organisation des Championnats de Ligue Indoor.

#### Généralités

Un cercle ou un groupement de cercles, appelé « l'organisateur » dans la suite de ce document, désireux d'organiser les Championnats de Ligue Indoor, doit en introduire la demande auprès du Conseil d'administration de la LFBTA par le biais d'un formulaire de **demande de compétition**, identique à celui utilisé pour une compétition ordinaire, accompagné d'un **dossier de candidature**.

Cette organisation doit couvrir, sur un weekend, le Championnat de Ligue Seniors, Masters, Vétérans et Handisport et le Championnat de Ligue Jeunes.

Le déroulement des championnats doit être conforme aux règlements sportifs en vigueur. Cf « Règlements des championnats de Ligue » sur le site de la LFBTA.

#### Dossier de candidature

Le format de ce dernier est libre.

Il est cependant souhaitable qu'un nombre minimum de points soient tenus en compte par le candidat à l'organisation et décrits dans le dossier. A titre d'exemple, de manière non exhaustive et sans que les points cités ne soient individuellement des freins à l'acceptation d'une candidature, nous pouvons mentionner :

- Localisation du lieu de l'évènement
- Moyen d'accès (voiture, transports en commun, ...)
- Parkings (situation, capacité, ...)
- Logements (hôtels, ...)
- Dimensions de la salle
- Nombre et type de cibles disponibles (au plus, au mieux)
- Espace dédié à des tirs d'échauffement (cibles séparées ou salle annexe)
- Conditions d'éclairage, chauffage, ...
- Sonorisation avec micro pour commentateur
- Espace pour public et présence d'une cafétéria ou assimilé
- Accessibilité aux personnes moins valides
- Toilettes



- Local pour un éventuel contrôle anti-dopage
- Local pour la gestion des résultats
- Système informatique et logiciel pour la gestion des résultats
- Feux, Chronotirs ou équivalents
- Bouliers pour affichage des points lors des matchs
- Podium pour remise des prix (permettant le placement de drapeaux ou banderoles publicitaires)
- ...

Des plans, photos, schémas ou fiches techniques peuvent bien évidemment accompagner les descriptifs des points présentés.

Préalablement à l'acceptation d'un dossier de candidature, la LFBTA peut être amenée à effectuer une visite des lieux proposés.

## Prestations à assurer par l'organisateur

A l'exception de ce qui est du ressort de la LFBTA (voir titre suivant), l'ensemble du déroulement de la compétition est du ressort de l'organisateur. Cela comprend, dans les grandes lignes et de manière non exhaustive :

- Gestion des résultats et leur affichage régulier en cours de compétition
- Gestion des matchs
- Personnel de terrain
  - En nombre suffisant en tout temps pour assurer un déroulement fluide de la compétition
  - Éventuellement un Directeur de Tir ou DoS (personne aux feux)
- Blasons, feuilles de marques, ...
- Commentateur (appel des archers lors des matchs, commentaires micro, ...)
- Montage et démontage podium
- ...

## Prestations assurées par la LFBTA

Les prestations suivantes sont du ressort des représentants de la LFBTA présents aux Championnats :

- Greffe d'accueil et d'inscription
- Remise des prix



## Liste des participants

La gestion des inscriptions aux championnats de Ligue est du ressort de la LFBTA.

Celle-ci transmettra la liste définitive à l'organisateur dix jours calendrier avant la compétition.

Les modalités pratiques, et éventuellement financières, liées à des modifications de la liste durant cette période de 10 jours sont à proposer par l'organisateur dans son dossier de candidature.

## Conditions financières

La LFBTA octroie à l'organisateur un montant forfaitaire s'élevant à 750€ par jour de championnat.

De plus, elle prend à sa charge les frais suivants :

- Les repas et consommations des officiels (hors arbitres)
- Les repas et consommations des membres du jury d'appel
- Les frais d'arbitrage
- La redevance World Archery
- Les médailles de la remise des prix

Sont à la charge de l'organisateur :

- Tous les frais d'organisation, y compris la location de salle
- Les repas et consommation des arbitres

## Quand rentrer une candidature pour l'organisation des championnats de Ligue ?

Les candidatures doivent parvenir au **secrétariat administratif de la LFBTA de six mois à un an** avant la date des championnats concernés.

## Décision d'attribution

La décision d'attribution de l'organisation du Championnat de Ligue est du seul ressort du Conseil d'administration de la LFBTA.

Le CA peut demander des éclaircissements ou des modifications d'un dossier, en collaboration avec le candidat organisateur, avant d'accorder le championnat.

Une fois accepté, l'organisateur est tenu de respecter ce qui est indiqué dans le dossier, ainsi que tout amendement à celui-ci convenu avec la LFBTA.



## VERSIONS

<u>Date</u>	<u>Version</u>	<u>Auteur</u>	<u>Remarques</u>
11-10-2018	1.0	TN	Version initiale
05-04-2019	1.1	TN	
28-05-2019	1.2	TN	Première version publiée, approuvée par le CA